



Soumettez votre dossier d'enregistrement :

Avant le 30 Novembre 2010

CLP

Soumettez votre notification CLP :

Avant le 03 Janvier 2011

notifiez

à temps!

N'attendez pas le dernier moment !

REACH

•L'ECHA recommande aux déclarants principaux de soumettre au moins 15 jours avant l'échéance REACH afin que les membres aient le temps de soumettre dans les temps.

Tous les déclarants devraient soumettre avant les 27-28 novembre afin d'anticiper d'éventuels échecs liées aux règles administratives de vérification de REACH-IT (les "business rules" ou BR). En effet, le dossier doit avoir passé les BR avec succès à la date d'enregistrement du 30 novembre 2010.

•Si vous êtes membre d'un SIEF, consultez le guide pratique n°9 et le webinar de l'ECHA des 28 et 29 avril 2010 pour connaître les informations nécessaires à votre dossier. Consultez également le manuel sur la soumission de données N°5 (DSM5) : comment remplir un dossier d'enregistrement ?

•Pensez à consulter les webinars de l'ECHA pour trouver des réponses à vos interrogations!

A noter aussi...

•REACH-IT sera ouvert les 2 derniers week-ends de novembre.

•La page d'accueil de l'ECHA sur REACH-IT est disponible en français depuis le 10/11/2010. Vous disposez des accès vers le portail et les guides techniques.

•Évitez de bloquer votre compte ! Vous avez bloqué votre compte ? Consultez la fiche d'information de l'ECHA sur la manière d'éviter que votre compte REACH-IT ne soit bloqué ou comment procéder s'il est bloqué.

•Pensez à consulter les webinars de l'ECHA pour trouver des réponses à vos interrogations !

•Soumissions effectuées au 15 novembre :

- REACH : 12.047 dossiers.
- CLP : 820.337 notifications.

CLP

•Les entreprises qui doivent notifier ont jusqu'au 3 Janvier pour le faire.

•Plus d'info : section guides et brochures (guide pratique 7) de notre site, section notification de notre FAQ. Les outils (REACH-IT, bulk, IUCLID5) sont disponibles sur le site de l'ECHA.

Pensez aussi au plan d'accompagnement MEEDDM/UIC

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour s'abonner : www.reach-info.fr ou www.clp-info.fr, rubrique « lettre d'information »